

### 1.—Minoteries.

Puisque le Canada est primordialement un pays agricole et que sa principale matière première est le blé, il est naturel que l'industrie meunière prenne la place d'honneur parmi nos manufactures. En 1919, elle occupait le premier rang au point de vue de la valeur brute des produits, et le second rang en 1920. Les farines canadiennes jouissent d'une haute réputation sur de nombreux marchés du globe.

**Régime français.**—La mouture du blé remonte aux jours lointains où les Français s'implantèrent pour la première fois au Canada, c'est-à-dire en 1605, à Port Royal (Annapolis), Nouvelle-Ecosse. La même année fut installée la première roue hydraulique actionnant un moulin à farine qui ait existé sur le continent nord-américain, au nord du Mexique. Au fur et à mesure du grossissement de la population de la Nouvelle-France, d'autres moulins furent construits; il y en avait 9 en 1665 et 118 en 1734. Sous la tenure seigneuriale, le seigneur avait le droit de construire dans son domaine un moulin auquel ses tenanciers étaient tenus de porter leur grain pour y être moulu. Pour la rémunération de ses services le seigneur prélevait un droit de mouture d'un quatorzième. On a considéré cette coutume comme un fardeau gênant pour les premiers cultivateurs, mais en fait ce péage était, le plus souvent, insuffisant à payer le salaire du meunier; à plus forte raison les seigneurs n'en profitaient-ils pas, quoique les autorités aient continué à exiger d'eux qu'ils construisissent et exploitassent des moulins.

**Haut Canada.**—La venue dans le Haut Canada des Loyalistes de l'Empire Uni nécessita la construction de moulins pour moudre le grain produit dans les régions par eux colonisées. L'un des plus anciens moulins fut construit à Niagara Falls en 1786. Un arrêté en conseil passé par le gouvernement impérial, pour encourager la construction des moulins, stipulait que sur leur demande, le droit de construire des moulins sur des sites appropriés appartenant au domaine public, serait accordé à des notables, pour une durée spécifiée, après quoi le moulin et la force hydraulique devaient faire retour au gouvernement; mais il fut plus tard jugé nécessaire de modifier ces conditions pour mettre l'industrie sur un pied satisfaisant, car il arrivait fréquemment que le meunier perdait sa propriété au moment où son moulin était sur le point de devenir profitable. Les guerres napoléoniennes amenèrent une augmentation rapide du prix des céréales et créèrent un commerce d'exportation du blé et de la farine; les exportations de farine passèrent de 11,000 barils en 1793 à 42,000 barils en 1808.

**La meunerie en 1830 et plus tard.**—Vers 1831-32, l'industrie meunière était fermement implantée au pays; il existait alors 393 moulins dans le Bas Canada et 319 dans le Haut Canada. Les exportations de farine en Grande-Bretagne passèrent de 96,000 quintaux en 1831 à 479,000 en 1840. Afin d'apaiser la violente agitation soulevée en Grande-Bretagne pour obtenir l'abrogation des lois sur le blé, une préférence spéciale fut établie en 1843, par laquelle le blé et la farine canadiens étaient admis sur les marchés britanniques moyennant un droit nominal de un shilling par 480 livres. Quoique cette préférence n'ait pas favorisé l'agriculture canadienne autant qu'on l'avait espéré, le commerce de la meunerie et les entreprises de transports, dont le centre était à Montréal, en bénéficièrent grandement. Des dépenses considérables avaient été faites pour le développement de cette industrie et les canaux du Saint-Laurent avaient été construits dans le but de fixer au Canada ce commerce lucratif. Mais l'abrogation des lois sur le blé en 1846, entraînant la perte de la préférence sur les marchés britanniques, porta un rude coup au commerce canadien des céréales et à l'industrie meunière. Après la dis-